

LA VÉRITÉ
SUR L'AFFAIRE
DE
“ LA BRETAGNE ”



LA VÉRITÉ

sur l'Affaire de "La Bretagne"

Si nous tenons à saisir le public des éléments de l'affaire Yann FOUERE, directeur du journal « *La Bretagne* », c'est que des pressions auxquelles ne sont pas étrangères quelques hautes personnalités régionales, ont porté nettement atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire, et partant à l'équité du jugement. Yann FOUERE a souffert douze mois de dure captivité. Il aurait pu comme tant d'autres, se soustraire dès le début à l'action de la justice. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il était convaincu de son bon droit, sûr aussi qu'une justice impartiale ne saurait manquer de l'absoudre lorsqu'elle serait saisie de tous les éléments de son dossier.

Mais l'heure de la justice ne pouvait luire du fait de la manœuvre politique qui s'est préparée et montée contre lui, et qui tend à lui faire endosser à lui, et à lui seul, des responsabilités qui sont partagées par des gens aujourd'hui haut placés ou fortement protégés. Si nous avons été impuissants à empêcher de se développer une telle manœuvre qui, pour des raisons de politique électorale a trouvé un appui au sein du gouvernement, nous ne pouvons en conscience et en honneur nous en faire également les complices en gardant le silence. C'est pourquoi nous tenons à faire juge la fraction la plus éclairée de l'opinion publique en entr'ouvrant devant elle le dossier du journal « *La Bretagne* » et de son fondateur. L'attitude de Yann FOUERE qui, après mûres réflexions, a préféré se dérober à l'action d'une caricature de justice, s'en expliquera et s'en éclairera d'elle-même.

Il nous suffira de jeter un regard sur la personnalité de Yann FOUERE, d'évoquer son rôle, son action, les reproches qu'on lui fait, les services qu'il a rendus à son pays, puis de faire ressortir les manœuvres suspectes dont il est aujourd'hui la victime.

ROLE ET ACTION DE M. YANN FOUERE AVANT LA GUERRE ET L'OCCUPATION

Après de fortes et brillantes études qui lui permirent de forcer aisément les portes d'une de nos grandes administrations centrales, Yann FOUERE se trouva rapidement intéressé par l'action publique. Ayant adhéré à la fin de 1934 à l'Union Fédérale des Anciens Combattants, qui comptait parmi

ses dirigeants M. Henri PICHOT et le professeur René CAS-
SIN, Yann FOUERE prit une part active à l'organisation du
mouvement des Jeunes de l'U. F. et fut appelé à le diriger,
en 1936, en qualité de Commissaire général. Grâce à son action
et à celle de ses camarades, qui, de congrès en congrès et de
réunions en réunions les conduisit à travers toute la France
pour défendre l'idéal démocratique et international de l'U.F.,
le mouvement groupait à la veille de la guerre une cinquante-
taine de mille jeunes répartis dans quarante fédérations départe-
mentales.

Se mêlant à l'action de l'U. F. sur le plan national, Yann
FOUERE s'y mêle avec le même idéal et le même enthousiasme
sur le plan international. C'est en qualité de représentant des
Jeunes de l'U. F. qu'il participa à de nombreuses rencontres
internationales de jeunesse, et notamment aux travaux de
l'Union internationale pour la S. D. N., dirigée en France par
Paul BONCOUR. Il prit ainsi une part particulièrement active
et prépondérante sur le plan français à l'organisation des
Congrès mondiaux de la jeunesse pour la Paix, en 1936 à Genève
et en 1938 à New-York, et contribua à maintenir l'unité de la
délégation française qui groupait des délégués de tous les grou-
pements de jeunesse, des démocrates populaires aux commu-
nistes inclus.

Les nombreux articles qu'il publia dans la presse combat-
tante, les conférences et interventions qu'il fit au cours de
réunions et congrès, tant en France qu'à l'étranger, montrent
Yann FOUERE inspiré par un ardent désir de servir les inté-
rêts français, de défendre l'idéal de paix, de sécurité collec-
tive et de fidélité aux organismes internationaux dont étaient
inspirées les grandes démocraties par opposition aux pays
totalitaires, dans les années qui précédèrent immédiatement
la guerre.

Au cours de son action et de ses voyages, Yann FOUERE
se perfectionna dans l'étude des questions internationales et
approfondit particulièrement le problème crucial des nationa-
lités et minorités d'Europe centrale qui déjà paraissait
mettre en péril la cause de la paix. Témoin des inévitables
difficultés que ces questions soulevaient et des efforts de la
propagande allemande pour les envenimer encore, il ne pou-
vait s'empêcher de penser, en suivant leur évolution, que le
problème breton risquait un jour, si l'on n'y prenait garde,
de fournir matière à des difficultés du même ordre. Région-
naliste convaincu, défenseur des traditions, de la langue et de
la civilisation de sa patrie bretonne, il s'inquiétait de la pro-
pagande séparatiste qui, si elle n'apparaissait pas redoutable
en temps de paix, risquait, en temps de guerre, d'être utilisée
contre l'unité française. Il craignait que le refus du gouverne-
ment de donner satisfaction aux légitimes revendications
régionalistes, dont la plus apparente était celle de l'enseigne-

ment de la langue bretonne, ne donna aux séparatistes des
armes solides qu'ils pourraient un jour retourner contre la
France.

Aussi, en fondant « Ar Brezhoneg Er Skol », s'attacha-t-il
à convaincre les pouvoirs publics de la nécessité d'une réforme
qui permettrait l'enseignement du breton à l'école. En cinq
années, cette cause fut défendue par les vœux de plus de
400 municipalités bretonnes, par les 3 Conseils généraux des
Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, et à l'unanimité
par la Commission de l'enseignement de la Chambre des dé-
putés. Les personnalités les plus représentatives de Bretagne,
sans distinction de partis, tels que M. TANGUY-PRIGENT et
Albert LE BAIL, députés du Finistère, M. le chanoine DES-
GRANGES, député du Morbihan, M. Marcel CACHIN défen-
dirent dans des réunions publiques, souvent aux côtés de Yann
FOUERE, une thèse qui était aussi la leur. Ce dernier aurait
voulu prolonger son action, lui donner une jeunesse et une
vigueur nouvelles en la dotant d'un organe propre qui lui
aurait permis de s'opposer plus efficacement à la propagande
séparatiste et de situer la défense des intérêts bretons dans le
seul cadre de l'unité française. L'idée qui devait un jour pré-
sider à la naissance de « La Bretagne » était déjà en lui.

La guerre vint interrompre à la fois l'activité nationale,
internationale et régionaliste de Yann FOUERE. Avec le même
désintéressement, il prit la défense de réfugiés politiques anti-
franquistes, israélites et anti-nazis contre lesquels le Gou-
vernement français sévissait sous prétexte qu'ils étaient sujets
de pays ennemi ou hostile. Devenu secrétaire de la Ligue
internationale des Amis des Basques dont le président était
Edouard HERRIOT, il entreprit, en étroite union avec le
président AGUIRRE, chef du Gouvernement basque exilé, de
regrouper la main-d'œuvre basque émigrée en France depuis
la guerre civile d'Espagne et de la mettre à la disposi-
tion de la défense nationale française. C'était là encore, l'in-
térêt national que servait Yann FOUERE avec le désintéresse-
ment le plus absolu. Ce sont les mêmes sentiments qui allaient
diriger son action après l'armistice de juin 1940.

ROLE ET ACTION DE M. YANN FOUERE SOUS L'OCCUPATION

M. Yann FOUERE avait vu juste en effet, et le péril qu'il
prévoyait s'était réalisé. L'Allemagne s'empara du sépara-
tisme breton, l'encourageait et l'orchestrait. Il devenait urgent
d'agir, de combattre le séparatisme par le régionalisme, de
démontrer à l'opinion bretonne, comme aux Allemands eux-
mêmes, que le problème devait être résolu sur le plan fran-
çais et en dehors de toute intervention étrangère. C'est à quoi
Yann FOUERE s'employa, s'attachant à convaincre le Gouver-

nement français de la nécessité de cette politique, lui demandant son aide et finissant par réussir, grâce au concours financier d'industriels quimpérois (1), à fonder le journal « *La Bretagne* ». Retournant contre les Allemands leurs propres armes, et leur indiquant qu'il était illogique de se déclarer pour une collaboration franco-allemande et de soutenir en même temps le séparatisme, ses amis et lui réussirent à leur faire tolérer la politique régionaliste. Dès lors, un coup mortel était déjà porté au séparatisme. A la fin de 1940, MORDREL et DEBAUVAIS disparurent de la scène politique sans avoir pu réaliser le projet de transformation de leur journal « *L'Heure Bretonne* » en quotidien.

Au séparatisme et au nationalisme de « *L'Heure Bretonne* » d'essence anti-française, « *La Bretagne* » opposa le régionalisme et le provincialisme qui n'admet la défense des intérêts bretons que dans le cadre de l'unité française, et par la réalisation d'une réforme d'ensemble préconisée depuis cinquante ans par la Fédération Régionaliste Française elle-même. Un faisceau de plus en plus puissant de personnalités bretonnes convaincues de la nécessité de cette politique se groupa derrière elle, ainsi que de nombreuses municipalités. Son couronnement fut la création, en octobre 1942, par le préfet régional QUENETTE, lui aussi convaincu de l'opportunité de cette action, du « Comité Consultatif de Bretagne » dont Yann FOUERE devait être élu secrétaire général. Les personnalités les plus représentatives du Mouvement régionaliste et provincialiste breton étaient ainsi appelées à collaborer directement avec le représentant du Gouvernement. Le mouvement breton modéré cessait d'être dans l'opposition où, par la force des choses, il se trouvait cantonné. Seul, le mouvement séparatiste et nationaliste y resta. Il est permis de dire que cet événement a été le coup le plus mortel porté à l'extrémisme breton depuis 1940.

L'utilité de la politique, ainsi concertée, définie et menée par Yann FOUERE apparaît tout de suite à la lumière de l'évolution subie par le Parti National Breton depuis la fondation de « *La Bretagne* ». Les succès remportés par la politique de cette dernière, le regroupement des forces régionalistes qui s'opéraient derrière elle devaient tout naturellement amener les responsables du P.N.B. à modérer leur politique, afin d'empêcher leur parti de s'effriter au profit du mouvement représenté par « *La Bretagne* » auquel, par ailleurs, ils ne ménageaient pas leurs attaques. Cette évolution, qui se fit peu à peu, ne devait pas être acceptée facilement par les anciens tenants du séparatisme restés fidèles à la position anti-fran-

(1) L'animateur de ce groupe fut Jacques GUILLEMOT, qui paie aujourd'hui, comme tant d'autres, la vertu d'avoir été trop français et trop breton. Alors que les débats ont confirmé et démontré qu'il n'avait aucune responsabilité politique, et que les affaires de presse non seulement ne lui ont rien rapporté, mais encore lui ont coûté de grosses sommes, il a été condamné à deux ans de prison et, bien que père de treize enfants, à la confiscation de tous ses biens.

çaise de « *Breiz Atao* ». Yann FOUERE, par ses articles, travailla à accentuer ce divorce d'où devait sortir une désagrégation des forces du P. N. B. et fin 1943, une scission nette affaiblissait encore la position de l'extrémisme breton; une scission qui permettrait peut-être dans l'avenir, à la fraction la plus modérée de regagner le camp régionaliste.

Si bien qu'à la veille de l'arrivée des troupes alliées en Bretagne, le mouvement breton se partageait en trois tendances distinctes. Les régionalistes, dont les organes étaient « *La Bretagne* » et « *La Dépêche de Brest* » entendant poursuivre leurs revendications dans le seul cadre français et dans le loyalisme à tout gouvernement français; les nationalistes dont l'organe était « *L'Heure Bretonne* », partisans de l'octroi à la Bretagne du statut d'un Dominion britannique; les séparatistes enfin, dont l'organe était « *Breiz Atao* », partisans d'une collaboration renforcée avec l'Allemagne et n'attendant le salut d'une Bretagne indépendante que de la ruine totale de la France.

Il est facile de conclure, à la lumière de ce qui précède, que, là encore, la politique délibérément conçue et menée par Yann FOUERE sur le plan breton pendant l'occupation a été conforme aux intérêts bien compris de la Bretagne et de la France. Face aux événements, elle a su s'y adapter, en tirer le meilleur parti possible et œuvrer ainsi d'une manière aussi subtile qu'efficace en faveur du maintien de l'Unité française. Elle aurait dû valoir à Yann FOUERE l'approbation sans réserves de tous les hommes de cœur et de tous ceux qui ont lutté pendant plusieurs années pour que la France vive. C'est le contraire qui s'est passé. Victime d'une fausse appréciation de son rôle et de son action, victime surtout de vengeances personnelles injustifiées, dès le 10 août 1944, Yann FOUERE était jeté en prison.

QUE REPROCHE-T-ON A YANN FOUERE ?

Pendant de longs mois, on fut bien en peine de savoir ce qu'on pouvait lui reprocher. Ce furent les poursuites engagées contre tous les journaux ayant paru ou reparu sous l'occupation qui devaient, en définitive, servir contre lui. Encore fut-on longtemps à trouver dans son action journalistique matière à répression. Alors que les dossiers des quotidiens de Bretagne étaient déposés devant les cours de Justice dès décembre 1944, il fallut attendre mai 1945 pour ceux de « *La Bretagne* » et « *La Dépêche* » où est impliqué Yann FOUERE. Ces dossiers sont essentiellement constitués par des rapports établis par la Délégation régionale à l'Information. Ils sont d'une écœurante mauvaise foi et ne font honneur ni à l'esprit critique, ni à l'honnêteté intellectuelle de ceux qui les ont rédigés ou signés. Ils ont d'ailleurs dû leur donner beaucoup de mal, étant donné la manière dont ils s'efforcent de traves-

tir la vérité et de charger Yann FOUERE et ses amis au bénéfice de certaines personnes dont les responsabilités ne sont pas moins certaines. Nous les publierons un jour avec la réponse qui convient et, s'il le faut, *in extenso*.

Il serait trop long, dans le cadre de ce mémoire, d'en relever et d'en suivre tous les détails. Qu'il nous suffise seulement, cette fois, d'examiner les reproches et les griefs que l'on peut en dégager à l'égard de Yann FOUERE, et de répondre à chacun.

ON REPROCHE A YANN FOUERE SON ACTION BRETONNE PENDANT L'OCCUPATION

En exposant la politique bretonne suivie par Yann FOUERE pendant l'occupation, nous avons déjà en partie répondu à ce reproche. L'utilité de cette action, les résultats qu'elle a obtenus dans la lutte contre le séparatisme ne peuvent en effet faire de doute. Elle a été conforme à l'intérêt français comme à l'intérêt breton. Le régionalisme de Yann FOUERE, développé dans plusieurs centaines d'articles, est celui de PROUDHON, de Paul BONCOUR et de Charles BRUN. C'est celui qui a été défendu depuis l'arrivée des troupes alliées par quelques articles de la presse locale d'aujourd'hui. Et Yann FOUERE n'est jamais allé aussi loin que M. LE TROQUER, président du Conseil municipal de Paris et ministre de l'Intérieur qui s'écriait, au balcon de l'Hôtel de Ville de Rennes en août 1944, qu'il avait toujours été et restait « fédéraliste », ni que Léon BLUM, qui, dans un livre récent écrit en prison, déclarait qu'il ne voyait pas d'inconvénient à ce que l'on revienne aux anciennes provinces, « voire même à un fédéralisme bien ordonné, comparable à celui de la Suisse ». Le régionalisme de Yann FOUERE, celui du Comité consultatif de Bretagne, c'est celui défini le 4 août 1944 par M. LE GORGEU, qui, venant prendre ses fonctions de Commissaire régional de la République à Rennes, demande pour la Bretagne, son dû, tout son dû, dans une France une et indivisible. La seule différence qu'il y ait entre les deux, c'est que le régionalisme n'est qu'hypocrite chez M. LE GORGEU, alors qu'il est sincère chez Yann FOUERE.

LE GORGEU aurait-il, autrement, mené, tout le temps qu'il fut à la tête de la région bretonne une politique en nette contradiction avec ses paroles? Hostile, depuis bien avant la guerre, au régionalisme et à l'enseignement de la langue bretonne, il n'eut rien de plus pressé que de faire disparaître d'un trait de plume tout ce que l'obstination des Bretons avait su conquérir : supprimé l'enseignement de l'Histoire de Bretagne dans les écoles et au certificat d'études; enterré le Comité consultatif de Bretagne et ses plus utiles réalisations

comme le collège A. BRIZEUX; dissoute l'association « Ar Brezhoneg er Skol », vieille de dix ans, et autour de laquelle l'unanimité bretonne s'était faite.

Dès lors, la manœuvre est claire, ce que l'on veut frapper en Yann FOUERE, c'est la personnalité qui a incarné pendant quatre ans la politique régionaliste. C'est, à travers lui, cette dernière que l'on veut atteindre. Car après la débâche du séparatisme soutenu par l'ennemi, seul le régionalisme qui l'avait combattu et, par suite, avait combattu les desseins de l'ennemi, devait avoir droit à l'audience du public breton et poursuivre sa carrière. Par conséquent, il importait de frapper l'homme qui en était le représentant et avait réussi à le regrouper: les sanctions prises contre Yann FOUERE, sa mise à l'écart ne font que compléter et parfaire le plan de réaction anti-bretonne suivi depuis août 1944 par les actuelles autorités régionales de Bretagne et par le Gouvernement français.

On dira que Yann FOUERE a eu tort de mener cette politique régionaliste sous l'occupation. Mais on se demande par quel phénomène une idée bonne à défendre avant la guerre, bonne à défendre aujourd'hui ne l'aurait pas été sous l'occupation, surtout qu'en agissant de la sorte, on s'opposait aux attaques de l'ennemi contre l'Unité française. N'était-il pas essentiel de montrer à l'occupant que la Bretagne, attachée à la défense de ses droits, ne l'était pas moins à celle de l'Unité française? Essentiel aussi d'empêcher les Bretons de se ranger en nombre toujours plus grand dans les rangs du séparatisme et de servir l'ennemi, inconsciemment ou non? *Il est permis de dire d'ailleurs que le problème breton n'aurait pas existé et que l'action de Yann FOUERE n'aurait pas eu de raison d'être si la France avant la guerre avait su donner à la Bretagne des libertés analogues à celles données par l'U. R. S. S. à ses nationalités ou par la Grande-Bretagne au Pays de Galles.* Car les efforts de l'ennemi n'auraient pas alors trouvé en Bretagne matière et prétexte à s'exercer. C'est seulement parce que cela n'était pas qu'il fallait opposer, sous les yeux mêmes de l'occupant, le régionalisme au séparatisme. C'est parce que le Gouvernement français d'alors l'avait compris qu'il a aidé Yann FOUERE.

ON REPROCHE A YANN FOUERE D'AVOIR COLLABORE ET PACTISE AVEC LE GOUVERNEMENT DE VICHY

Il est exact que Yann FOUERE a été soutenu par le Gouvernement français sous l'occupation, exact aussi qu'il s'est rallié à la politique provincialiste définie par le maréchal PETAIN, et qu'il a mené cette politique en liaison avec les représentants de ce Gouvernement en Bretagne. Mais Yann FOUERE n'a été soutenu par Vichy, n'a pactisé et collaboré avec lui que sur un seul point: *la politique régionaliste combattant le séparatisme.* Yann FOUERE a soutenu et secouru

loyalement tous les efforts du Gouvernement dans ce sens et s'est allié à lui sur ce point. Sur qui aurait-on voulu qu'il s'appuie, puisqu'il s'agissait de mener au grand jour une action dont l'utilité ne pouvait pas et ne peut pas être contestée?

Ce faisant, cependant, Yann FOUERE a refusé d'aliéner, sur les autres points, la plus petite parcelle de son indépendance. Alors que tous les autres journaux de Bretagne se ralliaient sans réserve à tous les aspects sans exception de la politique de Vichy, Yann FOUERE ne manquait pas de les combattre. Seules dans toute la presse bretonne, il est facile de le prouver, « La Bretagne » et « La Dépêche », sous sa direction, ont refusé de servir aveuglément la politique vichysoise et n'ont pas hésité, malgré les dangers que pouvait présenter cette position, à la critiquer. Sous la signature de Yann FOUERE et de ses principaux collaborateurs, on peut retrouver dans « La Bretagne », d'innombrables articles attaquant certains fonctionnaires trop zélés, s'opposant au pillage de la Bretagne par les organismes vichysois au service de l'ennemi, critiquant les Comités d'organisation, protestant contre la suppression des assemblées élues et la nomination des maires, mettant en évidence le fiasco de la Révolution dite Nationale, dressant contre elle de véritables réquisitoires, appelant une vraie révolution qui débarrasserait la Bretagne et la France de toutes ces « constructions dangereuses ». On retrouve, dans « La Dépêche de Brest » notamment, sous la plume de M. MAUGUET-MARTIN les mêmes violentes attaques; ce journal se fait le défenseur d'un jeune régionalisme, progressiste et breton, attaquant les conceptions réactionnaires de Vichy et laissant loin derrière elle, vis-à-vis des Allemands, la docilité et la timidité de l'ancienne « Dépêche de Brest », dirigée, de juin 1940 à avril 1942, par M. LE GORGEU.

Encore Yann FOUERE prenait-il toujours soin de dire que si la poursuite de revendications bretonnes ne devait s'exercer que dans le cadre de l'unité française, elle devait être menée dans l'indépendance à l'égard de tout gouvernement et quelle que soit la forme et la composition de ce gouvernement. Il n'hésitait pas à affirmer devant les représentants du gouvernement de Vichy, des lettres versées au dossier en témoignent, que le loyalisme du mouvement régionaliste à l'égard de la France, s'il était inconditionnel, n'était pas commandé par un gouvernement plutôt que par un autre. Au lendemain de la libération, Yann FOUERE réaffirmait cette position au représentant du nouveau gouvernement en Bretagne.

Sur ce terrain aussi, la position de Yann FOUERE était nette et logique. Pour avoir collaboré avec Vichy sur un point précis, Yann FOUERE n'en a pas moins conservé à son égard la liberté la plus complète et l'indépendance la plus absolue. Il en a été de même à l'égard des autorités allemandes.

ON REPROCHE A YANN FOUERE D'AVOIR COLLABORE AVEC LES ALLEMANDS

Laissons d'abord de côté la calomnie ridicule et qui n'est pas digne de figurer dans un dossier sérieux, qui consistait à laisser entendre que « La Bretagne » avait reçu l'aide financière des Allemands. Le rapport des experts-comptables commis pour examiner la comptabilité et la gestion de « La Bretagne », les témoignages et éclaircissements apportés au cours du procès en ont fait définitivement raison. Seuls ceux qui ne sont animés que par la haine, la mauvaise foi et le mensonge peuvent encore le prétendre, puisque le Ministère public n'a pas pu retenir cette accusation (1).

On accuse « La Bretagne » d'avoir été « le plus pro-allemand des journaux bretons ». Enoncer avec candeur une aussi monumentale contre-vérité ne peut être le fait de quelqu'un, ou qui n'a pas lu « La Bretagne », ou qui l'a lue seule, sans prendre soin de la comparer avec ses confrères du moment. Là encore, il est facile de démontrer que « La Bretagne » a été, en réalité le moins pro-allemand des organes bretons. Sous prétexte de faire un journal exclusivement breton et consacré à la défense des seuls intérêts régionaux, Yann FOUERE réussit à exclure la plus grande partie des articles, reportages et informations de propagande allemande. Par une rédaction appropriée des titres, par la diminution de la place réservée à l'actualité politique, « La Bretagne » arrive à trancher nettement de ce point de vue sur ses confrères, et à conserver une neutralité chèrement et difficilement défendue. Il suffit de dire par exemple que « La Bretagne » fut le seul journal de Bretagne à avoir été suspendu pendant plusieurs jours par les Allemands, que, pendant plus de trois mois, elle réussit à placer en troisième page et en petits caractères le communiqué allemand; que, dans l'espace d'un an, elle ne consacra que quatorze éditoriaux à la politique extérieure...

Yann FOUERE refusa personnellement d'écrire, pendant toute l'occupation, un seul article qui fût de propagande allemande ou de défense de la politique de collaboration. Il est certes facile aujourd'hui, à des journalistes qui, pendant toute l'occupation n'ont pas écrit une ligne ou se sont camouflés derrière des initiales, de jouer aux résistants. En est-il un seul qui, comme Yann FOUERE, aurait écrit environ 700 articles sans un mot pour la défense de la collaboration ou à

(1) Nous devons préciser que les pièces qui, au récent procès ROUAULT, ont été utilisées à ressusciter cette calomnie, n'ont apporté aucun élément nouveau; elles existaient en effet au dossier depuis le début de l'instruction. Ce que ces derniers débats auront fait ressortir, c'est la noblesse de caractère de Yann FOUERE, le courage avec lequel il prenait ses responsabilités en couvrant et défendant tous ses collaborateurs, y compris ceux qui le trahissaient, le fait d'étonner nullement ceux qui le connaissent et l'estiment, même en dehors de toute communauté d'idées.

la louange de l'Allemagne ? Rien n'était d'ailleurs plus éloigné de l'esprit de Yann FOUERE que le totalitarisme allemand qu'il avait, avant et pendant la guerre, toujours combattu, la poursuite de l'idéal régionaliste étant pour lui une manière de réagir contre des doctrines de nivellement qui veulent enlever à l'individu et aux collectivités régionales leur droit de vivre librement, la centralisation administrative étant conçue par lui comme la préface ou le corollaire obligatoire du fascisme.

Mais Yann FOUERE ne devait pas hésiter à aller plus loin. A mots couverts, mais suffisamment clairs pour être perçus des moins initiés, il n'hésita pas, dans ses articles, à attaquer les doctrines d'impérialisme et de domination de l'Allemagne, à attaquer l'Espagne franquiste; là encore, il est facile de démontrer ce que nous avançons. Sous sa direction, « La Dépêche » et « La Bretagne » choisissent systématiquement pour les mettre en vedette, les nouvelles favorables à la cause alliée, escamotent les appels de Vichy à la collaboration, deviennent en un mot, et dans toute la mesure du possible, des journaux résistants avant la lettre, tranchant nettement sur leurs confrères. *Les rapports de la délégation à l'Information qui accusent Yann FOUERE, sont obligés de reconnaître d'ailleurs la neutralité de « La Dépêche » sous sa direction.*

Aussi peu clairvoyante qu'elle pût être, la censure allemande centrale d'Angers et de Paris n'allait d'ailleurs pas tarder à s'apercevoir de cette étrange politique, à convoquer au début de 1944 Yann FOUERE, à menacer de lui couper le papier, voire même de l'arrêter si sa politique ne changeait pas. Gagnant du temps, Yann FOUERE finit par répondre, fin avril, qu'il refusait de s'incliner. Le débarquement, par le trouble qu'il apporta, résolut ces difficultés.

Il importe donc de trouver d'autres chefs d'accusation contre Yann FOUERE. Aussi, évoque-t-on comme preuve de sa collusion avec les Allemands les événements qui ont accompagné, au début de 1942, le départ de M. LE GORGEU de « La Dépêche de Brest » et la prise en mains de cette dernière par le groupe de « La Bretagne ». Il est démontré aujourd'hui que, loin d'être une machination ténébreuse et soigneusement ourdie, il n'y a eu, au fond de cette affaire, que la volonté des Allemands de se débarrasser de M. LE GORGEU qui, étant tout à la fois résistant, maire révoqué par Vichy, et responsable d'un journal collaborateur, ne pouvait manquer d'attirer leur attention. Au mépris des intérêts matériels de son journal, Yann FOUERE a refusé les propositions allemandes de substituer « La Bretagne » à « La Dépêche » qui devait être supprimée; le groupe de « La Bretagne » n'a eu comme seul tort, si tort il y a, que de se prêter à un accord avec la direction de « La Dépêche », gardienne des intérêts de son journal et mandataire de son conseil d'administration. Cette convention, dûment discutée et signée par les personnes habi-

litées, a permis du même coup de sauver « La Dépêche », d'éviter la création d'un journal purement allemand ou la dispersion des ouvriers en Allemagne, et de borner le bouleversement prévu par les Allemands à un simple changement de conseil d'administration, le dernier s'étant porté acquéreur des actions que le premier avait dû céder. Tous ces changements, dont M. COUDURIER, directeur général de « La Dépêche » a seul pris l'initiative pour éviter la suppression de son journal, furent d'ailleurs régulièrement approuvés par les assemblées générales des actionnaires de « La Dépêche », qui ne cessèrent de donner la majorité au nouveau conseil:

Tels sont les faits: si l'on ajoute à cela que Yann FOUERE ne se refusa jamais à aider la Résistance, qu'il fit de nombreuses interventions en faveur de personnes emprisonnées par les Allemands ou internées au camp de Chateaubriant, qu'il abrita dans ses bureaux un dépôt du journal clandestin « Défense de la France », on s'apercevra que sa prétendue collaboration avec les Allemands, avec qui il n'eut que des contacts purement professionnels, n'est qu'un prétexte pour essayer de le frapper. L'on ne peut dire sérieusement qu'il a servi les desseins de l'ennemi, tous ses actes et toute sa politique démontrent au contraire qu'il s'est efforcé de les entraver.

LES POURSUITES CONTRE M. FOUERE SONT UNE MANŒUVRE POLITIQUE

Que reste-t-il donc à l'encontre de M. FOUERE si l'on ne peut lui reprocher sérieusement sa politique bretonne, ses contacts avec le gouvernement du Maréchal PÉTAIN et avec les Allemands ? Il reste seulement contre lui que l'ancien conseil d'administration de « La Dépêche » et la personnalité qui le dirigeait n'ont pas pardonné au groupe de « La Bretagne » d'avoir, en acceptant ce que la direction de « La Dépêche » lui proposait, lésé indirectement les intérêts matériels que leur rapportait leur double jeu. Il reste surtout qu'en accusant M. FOUERE et ses amis, en leur faisant tout retomber sur le dos, l'ancienne équipe de « La Dépêche » estime avoir trouvé le moyen d'esquiver ses propres responsabilités, qui n'en paraissent pas moins très nettes.

Le rapport dressé par la délégation à l'Information contre « La Dépêche » est la démonstration la plus éclatante de ce que nous venons d'avancer. Il est en effet tout entier rédigé dans le but de décharger « La Dépêche » 1940-1942 dirigée par M. LE GORGEU et ses collaborateurs, contre laquelle il ne demande pas de poursuites, pour charger celle de 1942-1944 dirigée par le groupe de « La Bretagne ». Ce qui était inopportun pendant la première période devient criminel durant la seconde; ce qui était bien avant 1942 devient mal après. Il est facile de démontrer que le document ainsi rédigé fait preuve de la plus entière mauvaise foi.

Il serait vain, en effet, de masquer la responsabilité des dirigeants de « La Dépêche » d'avant 1942. Elles sont lourdes. « La Dépêche » est le seul quotidien de Bretagne qui osa réparer rapidement, il doubla son tirage et devait conserver en définitive 30.000 lecteurs permanents supplémentaires qu'après une interruption de parution de près de trois semaines, ses concurrents ne purent regagner sur lui. « La Dépêche », qui présenta au début des nouvelles en allemand, finit par devenir en 1941 un journal nettement et fortement anglophobe et collaborationniste, bannissant peu à peu de sa première page tout ce qui n'était pas informations et articles de source et de propagande allemande. Bien plus, elle obtint, courant 1941, le maintien à Rennes, à son profit, de la réquisition allemande de l'imprimerie de « L'Ouest-Journal » où, pour la recevoir, le journal allemand « West-Front », qui s'y imprimait, s'en alla. Elle imprima enfin pendant près d'un an un journal de l'armée allemande, « Gegen England », réalisant ainsi un bénéfice de 50.000 francs par mois. On pourrait s'étendre plus longuement encore sur ce sujet.

Remarquons seulement que « La Province » a été supprimée à Rennes par le commissaire régional de la République parce qu'elle aurait sollicité de paraître sous l'occupation. Or le même commissaire régional, M. LE GORGEU, qui a eu, lui aussi, besoin de la même autorisation pour « La Dépêche » au début de l'occupation, l'a obtenue, tandis que « La Province » ne l'obtenait pas. Quel est le plus coupable des deux ? Et pourquoi M. LE GORGEU s'est-il incliné, en mars 1942, devant les exigences allemandes, au lieu de profiter de cette situation pour saborder son journal ? Pourquoi reproche-t-il aujourd'hui à « La Bretagne » d'avoir obéi à ses propres indications en concluant avec « La Dépêche » une convention qui devait permettre de la sauver ?

La manœuvre est claire : il s'agit, en un mot, de faire porter sur une seule catégorie de personnes des responsabilités qui sont lourdement partagées et de sauver les unes aux dépens des autres. Manœuvre purement politique qui sert admirablement le plan de réaction anti-bretonne poursuivi sans faiblesse depuis la libération, manœuvre ourdie de concert entre le Commissariat régional de la République, dont le titulaire a la haute main sur tous les services de la région, et la Délégation régionale à l'Information qui a accepté de se mettre à ses ordres, au mépris de la plus élémentaire honnêteté professionnelle. Ainsi, M. FOUERE est aujourd'hui la victime d'une écaurante coalition radicalo-démocrate qui se situe dans la plus pure tradition des serviteurs d'un certain capitalisme d'affaires dont la grande presse nous a toujours donné le spectacle.

La collusion de MM. LE GORGEU et FREVILLE, ancien délégué régional à l'Information n'apparaît-elle pas évidente en effet, si l'on relève que ce dernier refusa d'admettre au nou-

veau journal de Morlaix, « Le Télégramme », une équipe de rédaction clandestine, composée d'instituteurs résistants et constituée dès la fin de 1943. Cela, pour laisser en place, sans changement notable, l'ancienne équipe de rédaction qui avait servi avant 1942 sous les ordres de MM. COUDURIER et LE GORGEU et pour réserver à ces derniers la direction officielle du nouveau journal dont le premier s'occupe déjà officieusement dans les coulisses. C'est enfin la Délégation régionale à l'Information qui, conseillée ou trompée par un seul journaliste (— le même qui occupe actuellement un poste important dans un des plus grands quotidiens de Bretagne, distribuait sous l'occupation des cartes professionnelles de presse à cachet allemand à tous ses collègues —), a maintenu à leur poste ou fait échapper à toute poursuite des journalistes collaborationnistes avérés ou serviteurs dociles des consignes allemandes. Là encore, il s'agissait d'offrir à la vindicte publique un journal comme « La Bretagne », qui était pauvre financièrement, et une personnalité gênante pour certains, afin d'étouffer et de masquer les responsabilités des autres. Qui parle du procès de l'ancienne « Dépêche » et de ses dirigeants ? Chacun sait aujourd'hui, de l'aveu même des magistrats qui ont eu à requérir et à juger dans l'affaire de « La Bretagne » à la fin de février dernier, que ce procès n'aura pas lieu. Reste à savoir pourquoi il n'aura pas lieu...

LES FANTAISIES DE L'INSTRUCTION ET LA CONSPIRATION ANTI-BRETONNE

Il est donc manifeste que l'on inculpe les uns et que l'on n'inculpe pas les autres, qu'on charge les uns et qu'on ne décharge les autres, alors que la Justice, la vraie, l'impartiale, voudrait que l'on inculpe et que l'on charge, ou tout le monde ou personne. Si cela s'est produit, il est évident que c'est à l'impudente pression de certaines autorités politiques et administratives qu'on le doit. Après l'instruction de l'affaire de « La Bretagne », après les audiences de son procès, il n'est plus permis d'en douter.

Seule de toute la presse française ayant paru sous l'occupation, la société « Union Républicaine du Finistère », editrice du journal « La Dépêche de Brest » n'est pas poursuivie. Mais, cependant, MM. Y. FOUERE et J. GUILLEMOT ont à rendre compte de leurs actes et des articles parus dans ce journal depuis mars 1942 jusqu'à juillet 1944; ici, une première anomalie apparaît, puisque ceux qui ont dirigé « La Dépêche » de juin 1940 à mars 1942 n'ont été ni inquiétés ni appelés à rendre des comptes sur quelque point que ce soit. Il en est de même de M. COUDURIER, qui bénéficie de la même faveur, bien qu'il ait exercé les fonctions de directeur général de « La Dépêche », non seulement de juin 1940 à mars 1942, mais encore de cette dernière date au mois d'août 1944. Mieux encore,

ces différentes personnes, absoutes *a priori*, et dont il aurait dû au moins appartenir à la justice d'apprécier le rôle et les responsabilités, constituent les seuls témoins à charge contre les dirigeants de « La Dépêche » qui leur ont succédé, et qui, seuls, sont inculpés. Les rapports de la Délégation à l'Information, dont nous avons indiqué l'étonnante partialité et la mauvaise foi, ont été calqués sur les dénonciations de M. COUDURIER, qui ne pouvait cependant manquer d'apparaître comme une des parties au procès. Et la Délégation à l'Information n'a même pas eu l'élémentaire honnêteté de chercher à entendre les actuels inculpés avant de rédiger ses rapports accusateurs...

Mais cela ne suffisait pas encore : il fallait prévoir la réaction des magistrats auxquels on allait confier l'instruction de l'affaire et qui risquaient de vouloir instruire le procès total de « La Dépêche », y compris celle de 1940 à 1942. Aussi, en même temps qu'on les mettait en possession des dossiers, on prit soin de leur donner, par l'intermédiaire des autorités judiciaires régionales des indications qui équivalaient à de véritables ordres : il leur était interdit d'évoquer le rôle des dirigeants de l'ancienne « Dépêche » et de ceux qui, comme MM. Marcel COUDURIER et Marcel COLLINET, ayant collaboré avec la première équipe, avaient aussi collaboré avec la seconde : ces derniers, en effet, n'auraient pas manqué de se retourner contre les anciens dirigeants qui les avaient couverts et tout aurait été remis en question. La chose était si flagrante qu'un juge d'instruction, d'abord désigné pour instruire l'affaire, et dont nous taisons le nom pour ne pas nuire à sa carrière, refusa formellement de se charger du dossier, disant que ce n'était pas là de la justice. Sous des pressions précises et des menaces à peine déguisées, un de ses collègues dut accepter ce que le premier avait refusé ; il se résigna à n'ouvrir la collection du journal « La Dépêche » qu'à partir d'avril 1942, et limita étroitement sa tâche à une instruction contre « Yann FOUERE, GUILLEMOT et tous autres », tous autres au nombre desquels, bien entendu ne devaient pas se trouver certaines personnes.

Malgré les réclamations les plus diverses et malgré les interventions les plus variées, tant auprès des services judiciaires qu'auprès de ceux de l'Information, il a été impossible de changer quoi que ce soit à ces anomalies, à ces passe-droits, à ces injustices. Mettant le comble à l'hypocrisie, les services administratifs allèrent jusqu'à en rejeter la faute sur les services judiciaires, alors que ces derniers étaient liés par des instructions très nettes des services de l'Information.

En dépit de tous ces efforts, cependant, et de toutes ces pressions, un certain nombre de faits furent acquis au cours de l'instruction. Celle-ci a réduit à néant la plupart des graves accusations portées avec une coupable légèreté par les services de l'Information à l'encontre des dirigeants de « La Bretagne »

et démontré la mauvaise foi et la partialité des rapports qui avaient servi de base à l'accusation. Il parut vite impossible de refuser à Yann FOUERE la mise en liberté provisoire qu'il demandait et qui lui fut accordée, un an juste après son arrestation, et moins de trois mois après le début de l'instruction. Cette dernière, qui aboutissait ainsi à décharger Yann FOUERE, démontrait surtout l'écrasante responsabilité de M. COUDURIER, qui avait négocié, seul avec les Allemands, les conditions du départ du conseil d'administration présidé par M. LE GORGEU, en mars 1942. Elle démontrait aussi que ces deux personnages n'avaient pas hésité à se rendre coupables de faux et usage de faux pour rejeter sur MM. GUILLEMOT et FOUERE seuls, des responsabilités dont le moins que l'on puisse dire, ainsi que nous devons le répéter, est qu'elles étaient partagées. La chose devenait si dangereuse et la vérité si prête d'éclater malgré tout, que l'instruction fut brusquement close fin octobre 1945, avant même que les inculpés aient pu répondre au rapport des experts comptables chargés d'examiner la comptabilité des deux sociétés.

La responsabilité de M. COUDURIER, cependant, apparaissait si flagrante qu'à peine le dossier était-il en la possession du commissaire du gouvernement près la Cour de Justice de Rennes, que celui-ci faisait part officiellement aux services de l'Information de son intention d'inculper M. COUDURIER. Quelques jours après, un ordre formel lui parvenait de n'en rien faire.

Contrecarrés dans leurs desseins, battus en brèche dans leurs avis, craignant à bon droit un inévitable scandale judiciaire, les magistrats décidèrent en conséquence de laisser dormir l'affaire quelques mois et de l'orienter vers la Chambre Civique, qui leur paraissait devoir être la seule juridiction susceptible de la juger avec le moins de publicité possible. De fait, un des collaborateurs les plus habituels de « La Bretagne » et de la « Dépêche », M. LE DIBERDER, contre lequel la Délégation à l'Information avait demandé des poursuites en raison de ses articles pourtant purement régionalistes, fut traduit courant décembre devant la Chambre Civique des Côtes-du-Nord. L'accusé et son avocat, ainsi que Yann FOUERE, appelé en témoignage, n'eurent pas de peine à prouver le ridicule des Services de l'Information qui prétendaient faire du régionalisme un délit, sinon un crime. LE DIBERDER fut acquitté. La Délégation à l'Information, confiée au pauvre M. LE NAN depuis octobre, mais que M. FREVILLE, agent électoral de M. Teilgen en Ille-et-Vilaine, continue à diriger en sous-main, se sentit directement atteinte par cet éclatant désaveu. En même temps, MM. LE NAN, FREVILLE et LE GORGEU étaient avertis d'une campagne de presse déclenchée en Grande-Bretagne contre les persécutions que faisait subir le gouvernement français depuis août 1944 aux militants bretons de toute obédience, nationalistes ou régionalistes, campagne qui avait eu

son écho jusqu'à la Chambre des Communes. Et le débat de cette campagne avait coïncidé avec la mise en liberté de Y. FOUERE... C'est la politique même des conspirateurs anti-bretons, celle dont ils sont responsables qui est visée. Dès lors, leur colère et leur indignation ne connaissent plus de bornes; ils risquent de perdre la face, de voir leur légèreté et leurs manœuvres dévoilées. Ils estiment leur honneur et leur réputation personnelle en cause; ils veulent à toute force démontrer vis-à-vis du gouvernement qui les semonce, qu'ils ne se sont pas trompés; ils tiennent à leur projet de décapiter entièrement la renaissance bretonne en faisant croire que le régionalisme n'est qu'une forme larvée du séparatisme, et en s'efforçant de faire condamner ses chefs. Le régionalisme doit être englobé dans le discrédit général qu'ils s'efforcent de jeter sur l'ensemble du mouvement breton.

Afin de le mieux détruire, FREVILLE s'efforce de justifier, par des articles insérés dans « *La Voix de l'Ouest* » et qu'il n'ose pas signer, la politique de répression anti-bretonne dont il est pour une large part responsable, et qui a subi les attaques britanniques. Et puis, M. LE GORGEU tient à se venger et à récupérer les actions de « *La Dépêche* ». Or, il risque très bientôt de redevenir un simple citoyen, les commissariats de la République devant être prochainement supprimés.

Il faut vaincre à tout prix l'inertie des magistrats qui rénaissent, faire condamner rapidement et sévèrement les gens de « *La Bretagne* » avant qu'il ne soit trop tard. Les pressions locales s'avèrent insuffisantes. Il faut monter plus haut. Et c'est alors que se démasque un membre du gouvernement qui, jusqu'alors, s'était borné d'agir dans la coulisse. Nous avons nommé M. Pierre-Henri TEITGEN, Garde des Sceaux. Il nous faut nous arrêter un peu sur son cas.

LE ROLE DE M. TEITGEN

On peut se demander en effet comment toutes les anomalies, les injustices les passe-droits commis en toute connaissance de cause que nous avons ci-dessus exposés, ont été rendus possibles, comment la conspiration FREVILLE-LE GORGEU, a pu être mise sur pied. C'est le rôle joué en sous-main par M. FREVILLE, qui nous en donne la clé, car M. FREVILLE avait, dès le début de la Libération, un ministre pour l'appuyer. Dès les derniers mois de 1944, P.-H. TEITGEN était ministre de l'Information. Comme tous les nouveaux messieurs, il pense surtout à se servir, à asseoir sa position : il lui faut être député. Ce Lorrain, né à Rennes, songe à l'Ille-et-Vilaine. Il a un représentant tout trouvé dans la personne de son subordonné, le délégué régional à l'Information, M. FREVILLE. Celui-ci sera le négociateur et servira d'intermédiaire pour la réalisation du projet.

Il se chargera d'assurer à son « patron » la neutralité

d'abord, le concours ensuite des autorités locales. N'a-t-il pas en effet pour mission de provoquer des poursuites contre tous les journaux ayant paru sous l'occupation ? C'est précisément le cas de « *La Dépêche* » de M. LE GORGEU, le nouveau commissaire régional de la République. L'affaire est claire, le terrain est préparé, et le complot se noue.

Il est convenu que l'ancienne « *Dépêche* » ne serait pas inquiétée; que la Délégation à l'Information fermerait volontairement les yeux sur toutes les choses, aussi graves soient-elles, que l'on pourrait lui reprocher; que le journal lui-même ne serait pas poursuivi, afin de permettre aux actionnaires de sauver leur capital; et que l'on s'efforcera de rejeter toutes les responsabilités sur les seconds maîtres de « *La Dépêche* » pour laver les premiers. LE GORGEU obtient de plus que les membres de l'ancienne équipe, qui avaient servi sous ses ordres, mais qui avaient continué de servir aussi les nouveaux dirigeants, ne seraient pas non plus poursuivis, car ils n'auraient pas manqué de se retourner contre lui. N'y avait-il pas, en effet, dans le contrat de M. COUDURIER, un article que celui-ci n'avait pas manqué de faire valoir auprès de M. LE GORGEU, et qui indiquait que ce n'était pas lui, directeur général, mais le Conseil d'administration, et par conséquent son président, M. LE GORGEU, qui était responsable de la politique du journal. Sans doute, M. COUDURIER voulait bien soulager le Commissaire régional de ce poids très lourd, mais il fallait qu'on lui promette en échange qu'il ne serait pas inquiété, ni pour la période qu'il avait passée pendant l'occupation sous les ordres de M. LE GORGEU, ni non plus pour celle qu'il avait passée avec l'équipe GUILLEMOT-FOUERE. M. LE GORGEU pouvait-il le lui refuser ? Et M. FREVILLE pouvait-il le refuser à M. LE GORGEU, alors qu'il s'agissait ni plus ni moins que de faire élire son ministre, M. P.-H. TEITGEN ?

De fait, le ministre de l'Information n'hésite pas à couvrir FREVILLE, ni à donner son approbation aux manœuvres de ce dernier; il craint toutefois de ne pouvoir faire accepter cela par son collègue de la Justice : aussi se garde-t-il bien d'en saisir le Parquet. Les dossiers des autres journaux de la région sont déferés aux tribunaux dès la fin décembre 1944. On attendra le début de mai 1945 pour leur confier celui de « *La Dépêche* » et de « *La Bretagne* ». C'est qu'à cette date, P.-H. TEITGEN a quitté le ministère de l'Information pour celui de la Justice. Il va pouvoir, dans son nouveau poste, couvrir et suivre le dossier comme il l'avait couvé et suivi dans l'ancien. Et l'instruction commence avec les consignes précises que l'on sait...

Au mois d'octobre (1), P.-H. TEITGEN est élu député d'Ille-et-Vilaine. Sa liste remporte un succès inespéré. Il va falloir tenir les promesses faites à M. LE GORGEU. Avant tout, il faut clore brusquement l'instruction qui risque de tourner mal pour les amis de ce dernier. En fermant le dossier, les magistrats

donnent leur avis : il n'est pas précisément fait pour plaire à M. FREVILLE. TEITGEN hésite devant l'inévitable et non-veau scandale qu'il va couvrir de son autorité ministérielle : il est pris entre deux influences : celle temporisatrice des magistrats, et celle inverse de FREVILLE et des autorités régionales. Et nous arrivons ainsi à la fin de janvier, au départ du général de GAULLE...

TEITGEN croit qu'il va suivre le général de GAULLE dans sa retraite. Ouvert seulement aux préoccupations électorales, car il tient à sa place, il estime que, de ce point de vue, le M.R.P. a intérêt à ne pas participer à une nouvelle formation ministérielle. Mais, avant de partir, il lui faut absolument liquider l'épineuse affaire de « La Bretagne » et de « La Dépêche ». Qui sait comment la prendrait un autre ministre de la Justice ? FREVILLE, mis en fureur par la campagne britannique en faveur des Bretons persécutés, accentue sa pression. Des ordres impératifs partent pour Rennes : c'est le ministre de la Justice qui dicte ses volontés aux magistrats. Le procès de « La Bretagne » devra avoir lieu en Cour de Justice et avant la fin de février. Le 1^{er} mars, les jurés changent et l'on ne sera peut-être pas aussi sûr de ceux-là que de ceux qui, depuis plus d'un an en fonctions, ont fait preuve de leur souplesse et de leur esprit répressif. Et il faut que les gens de « La Bretagne » soient condamnés, seul moyen de les faire taire. La chose jugée, le fait accompli sont les seules issues qu'aperçoivent TEITGEN, FREVILLE et LE GORGEU, pour éviter que cette affaire ne se retourne contre eux lorsqu'ils ne tiendront plus les leviers de l'influence et du pouvoir. Il faut que le procès ait lieu, et qu'il ait lieu vite.

Dès lors, les choses se précipitent. Le programme de la session judiciaire est remanié pour permettre de fixer les débats à la fin de février. On refuse aux accusés un complément d'instruction qui leur aurait permis de faire apparaître davantage encore les responsabilités de ceux que l'on veut protéger : on s'arrange pour qu'ils aient à peine le temps de préparer leur défense et de convoquer leurs témoins ; on s'arrange aussi pour préparer et régler l'audience, car les accusés ont de solides arguments. Des ordres très stricts sont donnés aux magistrats pour qu'ils circonscrivent étroitement le procès et qu'ils interdisent toute allusion à l'ancienne « Dépêche ». Pour plus de sûreté, on ne laisse pas au commissaire du gouvernement le soin de rédiger lui-même l'acte d'accusation. C'est à Paris qu'il est rédigé, et il arrive à Rennes, tout fait, par la poste, avec l'indication des peines qui DOIVENT être infligées aux accusés, quelle que soit la physionomie de l'audience : GUILLEMOT, deux ans de prison ; FOUERE, cinq ans de prison ou de travaux forcés. La veille du procès, on demande même que la

peine de Yann FOUERE soit portée à dix ans... Deux jours avant l'ouverture des débats, les jeux sont faits et les sentences fixées.

LES SCANDALES DE L'AUDIENCE

De tout cela, cependant, Yann FOUERE est averti. Les renseignements les plus sûrs lui viennent de toutes parts, grâce aux intelligences que le mouvement breton a gardées dans la place. Il connaît d'avance sa condamnation. Il sait que sa voix sera étouffée, que l'audience sera truquée. D'ultimes démarches se heurtent à un mur d'hostilité et de mauvaise foi. Yann FOUERE sait qu'il ne peut pas ne pas être victime du complot, qu'on cherche à l'éliminer pour longtemps, sinon pour toujours, de la scène politique. Il hésite encore... Ce sont ses amis qui lui ôtent ses derniers scrupules et l'incitent à refuser un combat aussi traîtreusement inégal, en lui représentant que le mouvement breton a besoin de lui et de son activité. Trois jours avant l'audience seulement, il prend sa décision. Il partira.

Il part, mais il prend soin d'adresser au président et aux jurés de la Cour de Justice une lettre qui, en peu de mots, justifie son attitude en mettant l'accent sur les injustices commises et sur le vrai sens du procès, celui-ci n'étant en réalité qu'un des aspects de la lutte menée par les dirigeants de la France nouvelle contre la Bretagne et le mouvement breton (1). Les avocats de la défense exigent à l'audience qu'on lise publiquement cette lettre, qui jette le désarroi dans le camp du ministère public. Ce dernier se voit contraint de répondre *seulement à la fin des débats* : devait-il solliciter des instructions ? Des ordres très stricts sont donnés à la presse pour qu'elle passe sous silence tout ce qui peut être favorable aux accusés, qu'elle minimise la portée des arguments de la défense, et qu'elle insiste au contraire sur les témoignages de l'accusation.

Aussi tronqués qu'ils l'aient été, certains comptes rendus n'ont cependant pas pu étouffer entièrement la vérité, ni travestir tout à fait la véritable physionomie du procès, notamment en ce qui concerne les raisons pour lesquelles « La Dépêche » et ses premiers responsables n'avaient pas été poursuivis. Les journaux ont reproduit l'aveu du président répondant aux avocats que si le procès de « La Dépêche » n'avait pas lieu, « c'est que l'on avait estimé que le procès n'avait pas lieu de venir ». Ce qui arrache à « La République Sociale », journal pourtant favorable à l'ancienne « Dépêche », cette réflexion : « Les ficelles que l'on tire sont d'autant plus visibles qu'elles viennent de plus haut », et un peu plus tard, au sujet de PROUST, accusé pour des articles faits dans « La Dé-

(1) Nous prions nos lecteurs de se souvenir que "l'instruction fut brusquement close fin octobre 1945".

(1) On trouvera ce document en annexe.

pêche » sur l'ordre de LE GORGEU-COUDURIER, « qu'il est impossible d'infliger au petit lampiste PROUST des sanctions qui, si elles devaient intervenir, devraient intervenir contre d'autres »....

Mais l'on chercherait en vain, cependant, dans les journaux, la vraie atmosphère de l'audience avec la confusion des magistrats contraints d'outrer leur sévérité pour être sûrs de ne pas avoir l'air convaincu du bon droit des accusés et les incidents qui ont fait certains témoins se retirer sous les huées de la salle. On n'y trouvera rien non plus sur la lamentable attitude de COUDURIER, contraint de renier sa signature, et convaincu, en pleine audience, de faux et usage de faux, alors qu'il était le principal témoin de l'accusation, rien non plus sur les incidents nombreux qui, malgré l'absence de Yann FOUERE, ont opposé la défense à l'accusation, ni les contradictions dans lesquelles a dû s'empêtrer le commissaire du gouvernement, contraint de reprocher à la défense de faire état d'articles de l'ancienne « Dépêche » particulièrement pro-allemands, parce que ces articles auraient été imposés par les Allemands, mais contraint, en même temps, dans son réquisitoire, pour faire condamner les gens de « La Bretagne », de faire état d'articles exactement semblables. C'est d'ailleurs le même commissaire du gouvernement qui indiquait que si le procès de « La Dépêche » n'avait pas lieu, c'est en raison de l'attitude résistante de M. LE GORGEU, comme si, devant une cour d'assises, il aurait osé soutenir qu'il ne fallait pas inculper un criminel parce que ce criminel avait eu une brillante conduite pendant la guerre...

Le procès de « La Bretagne » fut en réalité le type même du procès d'opinion et du procès de tendance. C'est le régionalisme, c'est le mouvement breton qu'il fallait frapper et tenter de discréditer en la personne d'un de ses chefs les plus incontestés. Les protestations papelardes d'un LE NAN et d'un FREVILLE s'affirmant eux aussi régionalistes, n'y changeront rien et ne seront qu'un mensonge et une hypocrisie de plus à leur actif. Peut-on douter un instant qu'ils aient voulu faire le procès du régionalisme, puisque, d'un bout à l'autre, ils ont voulu en démontrer la collusion avec le séparatisme, et puisque les rapports de l'Information qui ont servi de base à l'accusation ont indiqué que la seule chose qui soit différente entre « La Dépêche » poursuivie et celle qui ne l'était pas, c'est l'introduction dans la première d'articles d'un régionalisme politique qui ne figurent pas dans la seconde.

Enfin, pour couronner le tout, faut-il rappeler qu'au procès par contumace qui eut lieu le 29 mars, nul, du côté de Yann FOUERE, n'était au courant; aucune formalité légale d'affichage ne fut respectée à telle enseigne que sa famille, comme ses avocats apprirent le lendemain par la presse sa condamnation aux travaux forcés à perpétuité... tandis qu'André

ROUAULT, ancien rédacteur en chef de « La Bretagne » et de « La Dépêche », qui avait disparu depuis plusieurs mois, put être touché et prévenu à temps puisqu'il se constitua pri-sonnier au moment de l'audience, chose que, même s'il l'eût voulu, Yann FOUERE, non averti, n'eût pu faire. Il y a lieu de noter aussi, est-ce le fait d'une simple coïncidence, que les pouvoirs de M. LE GORGEU comme commissaire régional, expiraient le 1^{er} avril.

NOS CONCLUSIONS

Nous en avons assez dit pour démontrer que la politique antibretonne était l'essentiel du procès. La conspiration FREVILLE-TEITGEN-LE GORGEU qui n'a pas cessé d'exister à la date où nous écrivons, n'a pas eu seulement pour base des intérêts électoraux : elle a uni ces trois hommes dans une volonté bien arrêtée de répression antibretonne, de persécution contre un des chefs qui paraissait le plus capable de maintenir intacte et vivante dans le peuple breton l'aspiration séculaire à ses légitimes libertés. Les poursuites contre R. HEMON, maître incontesté du mouvement culturel et de la renaissance linguistique bretonne, qui, en définitive, tournèrent court sous la pression de l'opinion publique étrangère, devaient compléter ce plan de répression qui vise à décapiter le mouvement breton et à éliminer définitivement ses premiers militants.

Nous en avons assez dit pour conclure que Yann FOUERE a eu raison de céder aux instances de ses amis. La Bretagne a besoin de lui. Où qu'il soit aujourd'hui, il saura la servir. Il peut en toute sérénité attendre l'heure qui verra le triomphe de sa cause et la défaite de ses ennemis : cette heure viendra.

LES AMIS ET DEFENSEURS DE YANN FOUERE.

Juin 1946.

N.-B. — Nous tenons à indiquer que cet exposé, aussi bref qu'il soit pour une affaire aussi complexe, n'est que le résumé d'un dossier beaucoup plus important qui sera ouvert un jour en grand devant l'opinion publique. Nous nous contenterons d'assurer pour l'instant que le présent écrit est étayé sur des documents et témoignages irréfutables. Nous en appelons donc à ceux qui aiment et désirent la vraie justice, à ceux qui ont toujours lutté pour la cause bretonne dont Yann FOUERE est un des plus éminents représentants, pour qu'ils se joignent à nous et nous aident, quoi qu'il arrive, à répandre la vérité sur son cas et à déterminer le succès d'un COMMUN IDEAL.

APPENDICE

LETTRE de Yann FOUERE à la COUR de JUSTICE

Rennes, 18 février 1946.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS LES JURÉS,

Je dois m'excuser auprès de vous de ne pas être présent à l'audience qui s'ouvre aujourd'hui au Palais de Justice de Rennes, et qui doit être consacrée au jugement du journal « *La Bretagne* » et de ses responsables, ainsi que des responsables du journal « *La Dépêche 1942 à 1944* ».

Si j'ai été amené au dernier moment à prendre cette décision, c'est qu'aucune des conditions qui me paraissent inséparables d'une vraie justice ne se trouve remplie dans l'affaire que vous allez juger. Vous ne manquerez pas de l'apercevoir comme moi à la lumière des débats qui se dérouleront, à condition toutefois que la vérité, étouffée sous des pressions évidentes, puisse s'en dégager. J'en doute, si je songe à ce qui s'est passé jusqu'ici.

Les poursuites contre le journal « *La Bretagne* » et ses dirigeants, devenus aussi ceux de la « *Dépêche de Brest* » depuis avril 1942, ont été engagées à la suite d'un rapport de M. FREVILLE, alors délégué à l'Information, rapport dont la partialité, la mauvaise foi et la légèreté ont été démontrées lors de l'instruction. Mais, alors que ce même rapport demandait des poursuites contre les dirigeants de « *La Dépêche* », il ne les demandait que contre ceux qui ont assumé la charge de diriger ce journal de 1942 à 1944, essayant par tous les moyens de blanchir l'équipe qui les avait précédés.

Mes co-accusés et moi-même n'avons pas manqué de nous étonner à diverses reprises tant auprès des magistrats chargés de suivre l'affaire, qu'auprès des services de l'Information, voire même de certaines hautes autorités du gouvernement. Sans vouloir regretter que des responsables de « *La Dépêche* » de 1940 à 1942 ne soient ni inculpés ni même appelés à rendre des comptes, nous étions et sommes en droit de nous étonner encore que, dans ces conditions, nous subissions un sort différent.

La Société « *Union Républicaine du Finistère* » editrice du journal « *La Dépêche* », en contradiction avec toutes les

ordonnances sur la presse n'est pas poursuivie, constituant ainsi un cas unique, en France depuis la libération. Les services de l'Information ne peuvent ignorer pourtant que le journal « *La Dépêche* » fut le seul à réparaître en Bretagne après l'invasion, avant même l'armistice, alors que « *L'Ouest-Eclair* » le refusait jusqu'au début de juillet, que ce même journal « *La Dépêche* » édita pendant près d'un an un journal allemand qui lui rapporta un demi-million, et qu'il obtint de l'ennemi, la réquisition à Rennes à son profit, des presses d'une imprimerie auparavant occupée par un journal allemand dont « *La Dépêche* » obtint le départ pour s'y installer. Les services de l'Information n'ignorent pas non plus que « *La Dépêche* » eut une attitude collaborationniste très nette et aussi évidente que celle des autres journaux de 1940 à 1942.

Mais rien de tout cela n'a quelque importance, bien qu'inculper les autres apparaisse comme un véritable tour de force, puisque l'instruction toute limitée et circonscrite qu'elle ait été ne pas pu ne pas démontrer l'écrasante responsabilité de M. COUDURIER, seul responsable des négociations avec les Allemands qui permirent à « *La Dépêche* » de subsister.

Des pressions politiques et administratives, depuis le début se sont ainsi manifestées pour étouffer la vérité et fausser l'action de la justice. Dans le même temps l'on nous refusait un supplément d'information pourtant indispensable et l'on précipitait les débats pour nous empêcher de faire la lumière totale sur les lourdes responsabilités de ceux que l'on tient à protéger.

De telles manœuvres de tels passe-droits démontrant jusqu'à l'évidence que ce que l'on veut frapper en la personne des dirigeants de la Bretagne et spécialement en moi-même, c'est à travers les hommes, les idées qu'ils ont défendues; qu'on le veuille ou non le journal que je dirigeais a personifié quatre années durant les forces régionalistes bretonnes qui s'étaient regroupées derrière lui. Mais le régionalisme ne semble pas plus trouver grâce devant la France d'aujourd'hui que devant celle d'hier. Et pourtant les voix les plus autorisées et les plus authentiquement françaises se sont élevées et s'élèvent encore pour le défendre... Peu importe cependant; le régionalisme breton doit être poursuivi au même titre que l'autonomisme ou le séparatisme qu'il a constamment combattu. Dans l'impossibilité où l'on est de l'étouffer tout à fait, on cherche aujourd'hui à le discréditer, à faire taire les hommes qui en ont été le souffle et la vie. C'est en réalité l'âme de la Bretagne, sa langue et sa culture que l'on cherche à éteindre par une répression à laquelle on veut vous associer. Le jugement de l'avenir pèsera d'un poids très lourd sur les épaules de ceux qui assument aujourd'hui cette responsabilité. Car ce n'est pas la Bretagne, mais la France tout entière qui risque

d'en pâtir, devant le tribunal de l'Histoire, comme devant l'opinion du monde civilisé. Pour moi, fort de l'idéal désintéressé qui est le mien et pour lequel je combats depuis dix ans la poitrine découverte, je me refuse à accepter un combat aussi déloyal que celui où l'on veut m'enfermer aujourd'hui.

Je ne me soustrairai pas cependant à l'action de la Justice le dossier des journaux de « *La Bretagne* » et de « *La Dépêche* », celui des idées qu'ils ont défendues sous ma direction, sera un jour ouvert devant vous par mes soins. Il le serait sans tarder, s'il ne tenait qu'à moi que d'autres conditions que celles que l'on m'offre aujourd'hui soient réalisées et notamment, si les responsables de « *La Dépêche* » première manière cessent de bénéficier de protections qui les empêchent de s'asseoir aujourd'hui à mes côtés au banc des accusés.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Jurés, l'assurance de mes plus respectueux sentiments.

Signé: Yann FOUERE.

A toutes fins utiles, signalons que les conseils de M. Yann FOUERE sont en Bretagne :

M^e LE DOUAREC, 4, r. Lafayette, Rennes.

M^e Jean-Louis BERTAND, 52, r. Poulain-Duparc, Rennes.